

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025****Objet : Décision modificative n°1 – exercice 2025****N° : 018/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, à quinze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du six novembre 2025, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°02 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 17 représentant 17 voix

DELEGUES DES EPCI :**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – F. PERO – N. RULLAN – O. HOFFMANN – D. CLERCX – G. FABRE – J. GIULIANO – C. DELZERS – J-L. BONNET – G. FERRANTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B. DE BOISGELIN – P. MOACHON – L. MEAUME – N. BREMOND – H. PHILIBERT – C. GHINAMO – Y. SOUQUE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

JP. VERAN – D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – J. PAUL

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

D. VAUZELLE – E. HUGOU – C. VENTURINO-GABELLE

Il est proposé au Comité syndical, par la présente décision modificative n°1, de procéder à certains ajustements du budget primitif 2025, en modifiant les crédits budgétaires initialement votés.

Ces ajustements s'avèrent nécessaires en raison de l'insuffisance des crédits inscrits sur certains chapitres et articles, à savoir :

- Les crédits votés au chapitre 042 – « Opérations d'ordre de transfert entre sections » (Section de fonctionnement-Recettes) et au chapitre 040 – « Opérations d'ordre de transfert entre section » (Section d'investissement - Dépenses) sont insuffisants pour passer les écritures comptables obligatoires liées aux amortissements ;
- Les crédits inscrits à l'article 215731 – « Matériel roulant » (chapitre 21 – immobilisations corporelles en section d'investissement)

Sont proposés les ajustements précisés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
<i>R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel</i>	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Total chapitre 013 : Atténuations des charges	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
<i>D-023-020 : Virement à la section d'investissement</i>	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	1 700,00 €			
<i>D-6811-01 : Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-777-01-Recettes et quote-part subv.invest.transférées au cpte résult.</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 700,00 €	1 700,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
INVESTISSEMENT				
<i>R-021-020 : Virement à la section de fonctionnement</i>	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €
Total R 021 : Virement à la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €
<i>D-13911-01 : Subv.inv.actifs amort. -Etat et établissements nationaux</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-13912-01 : Subv.inv.actifs amort. - Régions</i>	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-139141-01 : Subv.inv.actifs amort. – Communes membres du GFP</i>	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-139178-01 : Subv. inv. Actifs amort. – Autres fonds européens</i>	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €

<i>R-281828-01 : Amortissement autres matériels de transport</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
Total chapitre 040 : opérations de transfert entre sections	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	1 700,00 €
<i>D-215731-020 : Matériel roulant</i>	0,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>D-2188-20 : Autres immobilisations corporelles</i>	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total chapitre 21 : Immobilisations corporelles	8 800,00 €	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	8 800,00 €	8 800,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €
TOTAL GENERAL	0,00 €			0,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les ajustements des crédits budgétaires présentés dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte




Michel GROS